

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGBCI)

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2011

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 4132
Abidjan 01

Le 31 octobre 2011

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2011

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activité et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société et conformément à la circulaire n°004-2010 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers relative au format de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément aux normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à apprécier la sincérité de ces informations au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence. Une vérification de cette nature, limitée quant à son objectif, comporte essentiellement des procédures analytiques et des entretiens avec les dirigeants.

Le tableau d'activité et de résultat consolidé au 30 juin 2011 tel que joint à la présente attestation, appelle de notre part, les observations suivantes :

- a. Le 27 décembre 2010, la SGBCI et une autre banque commerciale ivoirienne ont été assignées en paiement de dommages-intérêts par deux associations l'Union Nationale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (UNAFOCI) et l'Union Nationale des Greffiers de Côte d'Ivoire (UNAGCI) pour fermeture abusive d'établissements bancaires dans la journée du 23 décembre 2010. A cet effet, les requérantes sollicitent la condamnation respective de la SGBCI et de l'autre banque au paiement de la somme de FCFA 10 milliards. L'affaire est passée à l'audience du 19 janvier 2011 et elle a été renvoyée au 27 janvier 2011 devant la chambre présidentielle du tribunal de première instance d'Abidjan, l'intérêt du litige étant supérieur à FCFA 100 millions.

Le 12 mai 2011, la SGBCI a écrit au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, en vue d'une résolution du problème. Le 5 juillet 2011, le Ministère Public a recommandé au Procureur de la République près le tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau de débouter les demandeurs.

La SGBCI estime par ailleurs que les risques de condamnation auxquels elle est exposée sont minimes.
- b. Le remboursement du préjudice subi par la SGBCI soit FCFA 1.000 millions au cours du hold-up de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) survenu en septembre 2002, n'est toujours pas

intervenu malgré la promesse d'indemnisation reçue de la part du Gouverneur de la BCEAO. Lors de l'enquête préliminaire, la somme de FCFA 299 millions a été récupérée et déposée sur les comptes du Trésor Public.

La demande de restitution des fonds initiée par les Banques ayant subi le préjudice a été rejeté le 18 décembre 2009 par le doyen des juges d'instructions. Les Banques ont interjeté appel de cette décision. La SGBCI a saisi à nouveau le 5 octobre 2010 le juge d'instruction d'une requête à fin de restitution des fonds. L'affaire est pendante à ce jour devant le juge d'instruction.

- c. Les engagements d'un client opérant dans le secteur de la distribution inscrits dans les livres de la SGBCI au 30 juin 2011 en créances douteuses et litigieuses pour un montant global de FCFA 1.090 millions ont été dépréciés à hauteur de FCFA 385 millions, soit un reliquat non provisionné de FCFA 555 millions. La provision constituée tient compte de l'existence de trois lettres de garantie bancaire d'un montant total de FCFA 150 millions. La SGBCI soutient que les démarches sont en cours pour l'inscription d'une garantie hypothécaire devant couvrir le reliquat non provisionné.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur dans le secteur bancaire, nous estimons que la partie des créances non couvertes par les garanties réelles détenues par la Banque doit faire l'objet de dépréciation, ce qui aurait diminué de FCFA 555 millions le résultat d'exploitation de la Banque au 30 juin 2011.

- d. La BCEAO a procédé à l'arrêt momentané de ses activités en Côte d'Ivoire le 26 janvier 2011 jusqu'au 03 mai 2011. L'une des conséquences de cette fermeture a été l'arrêt de la compensation électronique qui était effectué via SICA-UEMOA, le logiciel de compensation de la Banque Centrale. Les banques commerciales ivoiriennes ont décidé suite à cette mesure d'effectuer des compensations manuelles. Celles-ci ont eu lieu du 26 janvier au 30 mars 2011. A la date du 30 juin 2011, les créances et dettes nées de ces compensations font toujours l'objet de règlement entre banques. Il ya cependant lieu d'attirer l'attention sur les créances dues par 3 banques qui n'ont pas fait à ce jour de règlement même partiel. Le montant total des créances détenues sur lesdites banques s'élève à FCFA 2.853 millions.
- e. Les activités de la Sogebourse, filiale détenue à 85 % par la SGBCI, représentent 3 % du produit net bancaire consolidé au 30 juin 2011. Les comptes au 31 décembre 2010 de cette société n'ont pas été arrêtés par le conseil d'administration, ni approuvés par l'assemblée générale des actionnaires à la date de rédaction de la présente attestation. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'intangibilité des soldes d'ouverture de cette filiale de la SGBCI au 1^{er} janvier 2011.

Les Commissaires aux comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Ernst & Young

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé



RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE ANNEE 2011 SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs (En Millions FCFA)	1 ^{er} Semestre 2011	1 ^{er} Semestre 2010	Année 2010	Variation	
				En valeur	En pourcentage (%)
Produit Net bancaire	25 438	28 394	59 219	-2 956	-10%
Frais généraux	-14 333	-15 041	-31 002	708	-5%
Résultat brut d'exploitation	11 105	13 353	28 217	-2 248	-17%
Coût du risque	-6 321	-2 622	-7 952	-3 699	141%
Résultat exceptionnel	-251	-15	-108	-236	1611%
Résultat avant impôts	4 533	10 717	20 156	-6 184	-58%
Résultat net	3 954	8 494	16 338	-4 540	-53%

II- Commentaires

Au cours du 1er semestre, crédits et dépôts à la clientèle se sont maintenus à un niveau élevé, affichant, en données moyennes, des progressions honorables par rapport à la même période de l'année précédente.

Données moyennes (En Millions FCFA)	S1 2010	S1 2011	Variation S1 2011/S1 2010
Crédits de la clientèle	427 847	478 701	+ 11,9 %
Dépôts de la clientèle	537 498	571 857	+ 6,4 %

La hausse des crédits s'explique surtout par le remboursement tardif des avances consenties aux opérateurs de la filière cacaoyère, les exportations de fèves ayant été décalées. Quant aux dépôts de la clientèle, leur progression est en grande partie imputable aux ressources à vue et d'épargne collectées auprès des particuliers.

La crise post-électorale aura eu par contre un fort impact sur le compte d'exploitation. Si les produits d'intérêts ont été assez bien préservés, commissions et autres produits ont chuté. Cela est dû à la fermeture de la banque pendant plus de deux mois, période durant laquelle les recettes correspondant à des prestations de services se sont taries, et à l'activité atone qui a prévalu durant les mois qui ont suivi la réouverture. De ce fait le Produit Net Bancaire a-t-il régressé de 10%, vs 1er semestre 2010.

Bien que les frais généraux aient été bien maîtrisés, accusant une baisse de 5%, le Résultat Brut d'Exploitation s'est inscrit en recul de 17%.

Victimes de la crise, de nombreuses entreprises et aussi beaucoup de particuliers n'ont pu honorer leurs engagements, ce qui s'est traduit par un gonflement des créances en souffrance, et donc une aggravation du coût du risque. En conséquence, le Résultat Net avant impôt a été affecté, ne dépassant pas 4.533 Millions, contre 10.717 Millions au 1er semestre 2010.

Les performances du 2ème semestre seront, il va de soi, bien meilleures. L'ensemble du réseau est pleinement opérationnel et de nouvelles agences viennent compléter le dispositif d'exploitation. La montée en puissance de l'activité se fait néanmoins lentement et une sensible régression de l'encours des crédits est à déplorer, qui pèsera sur les produits d'intérêts. Par contre le recouvrement des créances en souffrance donne de bons résultats. Aussi le coût net du risque en fin d'exercice devrait-il être inférieur au coût constaté au 30 juin.

L'attestation des Commissaires aux comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est disponible au siège de la société.

Fait à Abidjan, le 28/10/ 2011